

Charte d'Ethique





La Charte d’Ethique Professionnelle que nous avons mise en place repose sur les principes du Pacte Global des Nations Unies. Elle a pour but de renforcer l’identité, l’unité et la performance de notre Groupe, de faciliter la vie professionnelle de nos employés, ainsi que de préserver le groupe et les salariés du risque d’atteinte à la réputation. Elle ne se substitue pas aux textes applicables notamment aux lois et règlements, mais dégage le

référentiel de valeur qui inspire ces textes et, ainsi, aide à leur bon respect. Elle s’adresse à chaque salarié du groupe quel que soit son métier, sa position hiérarchique et son affectation.

Grospro s’engage à respecter les droits de l’homme. Nos clients, nos employés, nos fournisseurs, et nos sous-traitants viennent d’horizons extrêmement divers sur les plans ethnique, géographique, religieux, culturel, politique et linguistique. Lorsque nous identifions des atteintes aux droits de l’homme résultant de nos activités ou causées par elles, nous nous engageons à y remédier ou à coopérer afin d’y remédier de manière juste et équitable.

Cet engagement se concrétise publiquement par la mise en place d’actions visant à faire connaître, faire comprendre et appliquer la présente politique par Grospro.

Grospro souhaite partager ces principes avec ses partenaires commerciaux, et s’assurer que ces derniers respectent bien ces mêmes lois et réglementations. Celui-ci ne participera pas à des actions portant atteinte aux droits de l’homme universels reconnus par la législation nationale et internationale et il préconise les principes suivants dans toutes ses actions et tous ses domaines d’intervention :

Droits de l’homme :

Grospro exige le respect inconditionnel des droits de l’homme de la part de tous ses employés et de ses collaborateurs.

Il est le garant de la non-discrimination fondée sur le sexe, l’âge, l’origine, le handicap ou toute autre circonstance susceptible d’être source de discrimination en favorisant l’égalité des chances et le respect de la diversité.

Grospro s’engage à s’opposer au travail des enfants. Nous travaillerons avec nos sous-traitants et nos fournisseurs pour prévenir et supprimer toute occasion de faire travailler des enfants, de la manière qui protège le mieux leurs intérêts. Egalement, il interdit l’usage du travail forcé ou obligatoire. Nous travaillerons également avec nos sous-traitants et nos fournisseurs pour éviter de promouvoir ou de bénéficier indirectement de ces pratiques illégales.

Grospro s’assure de la sécurité et la protection de la santé de ses employés en faisant de la sécurité une valeur essentielle et en s’engageant à ne provoquer aucun accident ni aucun dommage sur la santé des personnes.

Grospro respecte les droits des communautés locales en encourageant les initiatives et le dialogue continu, en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables comme les minorités ethniques et les populations autochtones.

Notre Groupe bannit la corruption sous toutes ses formes en s'engageant à respecter les normes éthiques les plus élevées ainsi qu'à appliquer la loi et le principe de tolérance zéro face aux mauvaises pratiques.

Grospro met en place des mécanismes de dénonciation et de réclamation pour traiter les éventuels cas de violation des droits de l'homme.

Environnement :

Grospro s'engage à préserver les ressources naturelles et énergétiques, réduire la production de déchets et de rejets nocifs dans l'air ou l'eau et à lutter contre le changement climatique. Cela implique nécessairement le respect des dispositions légales en vigueur en matière de protection de l'environnement. En prenant en compte la dimension environnementale en réduisant notre impact sur l'environnement dans la gestion de nos différents sites. Chaque salarié de Grospro s'attache à appliquer des gestes favorisant la protection de l'environnement, notamment en évitant toute forme de gaspillage des énergies et de ressources naturelles.

Grospro cherche à réduire son empreinte carbone de ses activités avec l'association « *Planète Urgence* » en participant à la reforestation de 10 000 arbres par an, en communiquant le rejet de CO2 pour chaque déménagement dans le devis de nos clients, en faisant établir son BILAN CARBONE.

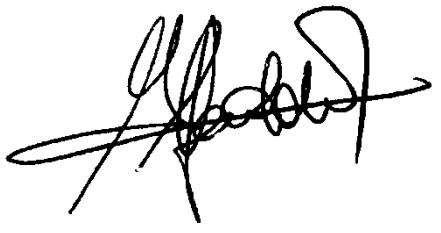
Confidentialité :

Chaque collaborateur doit donc veiller à la qualité et à la précision des informations qu'il transmet à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe. Il doit également ne pas communiquer à l'extérieur du Groupe les informations confidentielles qu'il pourrait détenir concernant les clients, les fournisseurs et les employés, quelles que soient ses fonctions.

Grospro s'efforce de faire respecter, dans le Groupe et dans l'exécution de ses contrats, la confidentialité dans l'usage des données, des informations, du savoir-faire, des droits de propriété intellectuelle et industrielle et des secrets d'affaires, en lien avec ses activités. Tous les Collaborateurs sont tenus de conserver pour eux seuls les informations confidentielles relatives à Grospro, ses clients, ses fournisseurs et ses Collaborateurs.

Cette obligation subsiste même après leur départ du Groupe. Toutes les informations confidentielles doivent être gardées et rester confidentielles, sauf si elles ont fait l'objet d'une diffusion publique autorisée, leur divulgation non autorisée pouvant porter préjudice à Grospro.

Chaque collaborateur doit s'assurer que toute information, qui ne serait pas publique, reste strictement confidentielle. Cette obligation de confidentialité couvre non seulement les informations relatives à la Société. Chaque Collaborateur doit se limiter la divulgation d'informations confidentielles aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance, de conserver en toute sécurité, quel que soit leur format (papier ou électronique), toutes les données confidentielles qui ont trait aux activités de l'entreprise et des sociétés avec lesquelles elle entretient des relations d'affaires et empêcher toute divulgation d'informations confidentielles à des personnes externes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Luc Haddad", written in a cursive style.

Jean Luc Haddad
Président

Fait le 23 janvier 2023